

Compte rendu du Conseil d'école

Mardi 09 novembre 2021

Présents : Les enseignants : Mr Durousset, Mr Laurent, Mr Mayeux, Mme Quenehen, Mme Gagnaire, Mme Rouchouse, Mme Devaux, Mme Despinasse, Mme Rovira, Mme Bataillon, Mme Benaddi, Mme Akcha, Mme Gimenez, Mme Cognet, Mme Chatelard, Mme Garbil, Mme Janacek, Mr Hapetian. Les parents d'élèves : Mr Reymondon, Mme Phalippon, Mme Carvalho, Mme Romeyer, Mme Baptiste, Mme Gagnaire, Mme DiCarmine, Mme Brandmeyer, Mme Bertin, Mr Mazenod, Mme Levet, Mme Vigne, Mme Yilmaz-Karatas. Les représentants de la mairie : Mme Vial, Mme Noirie, Mme Vossier. Le DDEN Mr Drillon. AESH : Mme Soulier.

1. Bilan des élections des parents d'élèves :

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le 08 octobre 2021. Les 22 parents d'élèves FCPE ont été élus avec 32,79% des voix.

Académie	Lyon
Département	Loire
Commune	BONSON
Type d'école	Écoles primaires
N°UAI	0421790T

Participation	
Modalité de vote	A l'urne et par correspondance
Nombre d'inscrits	555
Nombre de votants	182
Nombre de bulletins blancs ou nuls	15
Nombre de suffrages exprimés (S)	167
Taux de participation	32.79%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	16
Quotient (S/N)	10.44

2. Bilan de la rentrée 2021 :

Les répartitions		
Répartition par niveau 2021-2022	Prévisions par niveau 2022-2023	Répartition par classe 2021-2022
CYCLE I	TOTAL	PS
PS	0	PS/MS/GS - 4/12/10
MS		PS/MS/GS - 4/11/9
GS		MS
CYCLE II		MS/GS - 7/18
CP		MS/GS - 7/18
CE1		CP
CE2		CP
CYCLE III		CP/CE1 - 8/15
CM1		CE1
CM2		CE1/CE2 - 20/4
TOTAL	408	CE2
		CE2/CM1 - 12/12
		CM1
		CM1/CM2 - 5/20
		CM2
		TOTAL
		408

La 16ème classe a ouvert cette année à l'école (6 classes en maternelle et 10 classes en élémentaire). L'école a accueilli 4 nouvelles professeures des écoles.

3. Plan de continuité pédagogique :

Chaque établissement doit finaliser son plan de continuité pédagogique pour l'année scolaire 2021-2022. La continuité pédagogique consiste à maintenir le lien entre les professeurs et les élèves, à entretenir et développer les connaissances et les savoirs. Ce plan devra pouvoir être adapté à tout moment de l'année selon la circulation du virus, ou toute autre situation, obligeant à prendre des mesures ciblées.

Le plan de continuité pédagogique répond à un **enseignement entièrement à distance** en cas de fermeture de classe ou d'établissement. Il est appliqué au regard du protocole sanitaire en vigueur au niveau national ou local.

Il devra articuler différentes dimensions.

- **Pédagogique** (organisation des cours, articulation entre présence et distance des élèves, modalités de coordination entre professeurs pour permettre une organisation optimale)

- **Numérique** (utilisation efficiente des ENT – Espace Numérique de Travail, de logiciels de vie scolaire, de ma classe à la maison et bonnes pratiques numériques)

- **Matérielle** (consistant notamment à la collecte des coordonnées de tous les parents ou encore à la visibilité sur l'équipement numérique des élèves).

L'équipe enseignante se renseignera auprès des familles pour connaître leurs besoins (équipement d'ordinateurs ou autre) pour leur permettre d'assurer la continuité pédagogique en cas de fermeture de classes.

Les parents d'élèves de la classe de Mme Gimenez la remercient pour la mise en place de Klassly sur Classroom.

4. Règlement intérieur :

Il précise :

- Les horaires de l'école et les dispositions prises pour l'accueil et la remise des élèves aux familles ou au périscolaire.
- Les modalités d'information des parents et l'organisation du dialogue entre les familles et l'équipe pédagogique.
- Les règles d'hygiène et de sécurité, enseignées aux élèves.
- L'organisation des activités pédagogiques complémentaires.
- Les mesures prises pour garantir le respect des règles de vie à l'école.
- Les conditions de mise en œuvre de l'interdiction d'utilisation des téléphones mobiles et notamment les modalités de confiscations de l'appareil en cas de non respect de la règle (Cf. circulaire n° du 2018-114 du 26 septembre 2018).

Le règlement intérieur est porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative et est le premier vecteur d'un climat scolaire serein.

Actuellement en élémentaire, il y a parfois des enfants qui se retrouvent seuls à la sortie de l'école.

Le directeur et la mairie font un rappel sur la responsabilité des parents.

En maternelle, les enfants sont remis aux parents par l'enseignant et en élémentaire les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école dès qu'ils franchissent le portail.

Le règlement intérieur est changé ce jour en Conseil d'École et sera remis aux familles prochainement pour la signature de celui-ci. En parallèle la mairie travaille sur la mise en place d'un protocole de transfert de responsabilité.

Pour toute absence de l'enfant, Mr Durousset invite les parents à préférer le mail au téléphone.

5. Points sur la sécurité :

Cette année un nouveau système d'alarme a été mis en place. Il comprend plusieurs sonneries d'alerte en fonction du danger signalé (incendie, confinement, attentat, risque chimique).

Ces exercices ont une double fonction : apprendre aux enfants à se mettre en sécurité dans l'école bien évidemment mais aussi apprendre plus généralement à avoir cette compétence de mise en sécurité en cas d'alerte dans d'autres structures (cinéma, gare...).

Des exercices d'entraînement seront effectués au cours de l'année. A ce jour, il y a déjà eu l'exercice incendie.

6. Prise en charge des élèves à besoin particuliers :

Le directeur profite de ce conseil pour faire le point sur les aides dont bénéficient les élèves en difficulté.

A) Aide du Pôle Ressource : présenté par Mr Hapetian (Maitre E du Pôle Ressource)

Ce sont des professionnels spécialisés de l'Éducation Nationale

La notion de « scolarisation des **Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers** » (EBEP) est récente. Elle recouvre une population d'élèves très diversifiée :

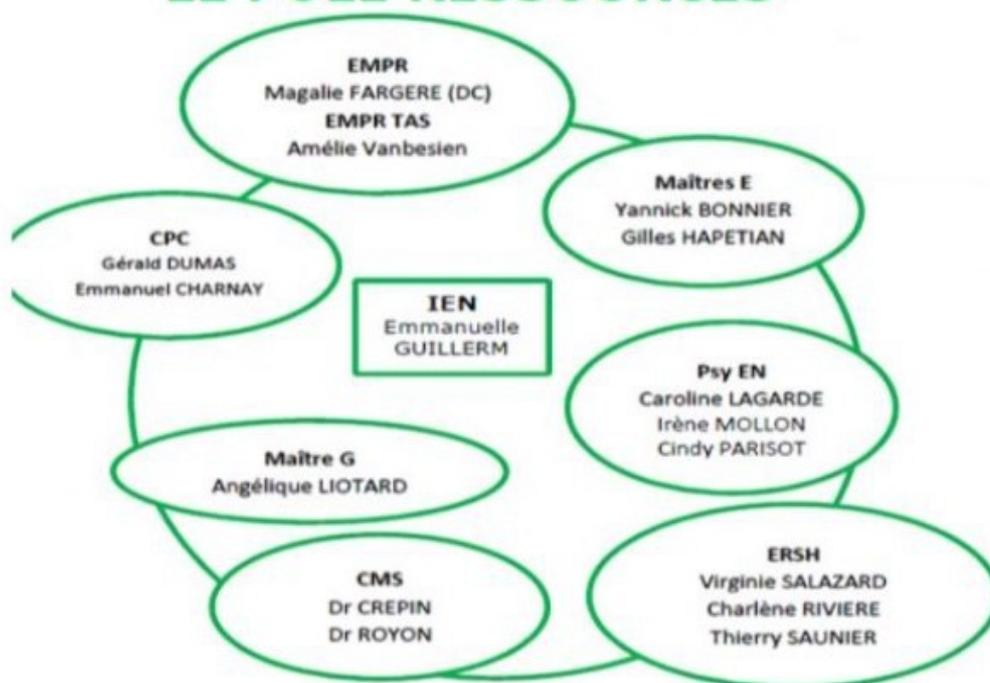
- handicaps physiques, sensoriels, mentaux ;
- grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ;
- enfants intellectuellement précoces ;
- enfants malades ;
- enfants en situation familiale ou sociale difficile ;
- mineurs en milieu carcéral ;
- élèves nouvellement arrivés en France ;
- enfants du voyage (EFIV)

Les prises en charge par l'institution scolaire sont elles-mêmes diverses et évolutives. Lorsque l'enfant a des difficultés persistantes (d'apprentissage, du comportement), l'enseignant fait appel au Pôle Ressource (personnel de l'éducation nationale). Pour la mise en place de tous protocoles (PAP, PAI, PPRE ...) les parents doivent effectuer les démarches et les bilans en secteur privé qui seront ensuite validés par le secteur de l'Éducation Nationale.

Lexique :

QUI ?

LE POLE RESSOURCES



- **IEN** : Inspecteur de l'Éducation Nationale
- **CMS** : Coordination des Médecins scolaires
- **CPC** : Conseiller Pédagogique de Circonscription
- **EMPR** : Enseignant Missionné au Pôle Ressource
- **ERSH** : Enseignant Référent en Situation de Handicap
- **EFIV** : Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs
- **PAP** : Plan d'Aide Personnalisé
- **PAI** : Plan d'Accompagnement Individualisé
- **PPRE** : Programme Personnalisé de Réussite Éducative

Une enseignante du dispositif EFIV intervient une à deux fois par semaine auprès de ces élèves.

C) Partenariat extérieur à l'éducation nationale avec CAMPS/ Coup de Pouce :

C'est souvent lorsque l'enfant arrive en collectivité que l'on peut détecter certaines difficultés.

Le CAMSP s'adresse à des enfants âgés de **0 et 6 ans** en difficultés du fait d'un retard de développement moteur ou psychomoteur, d'une maladie, d'un déficit, d'un handicap avec ou sans trouble associé.

L'équipe « **coup de pouce** » est une équipe mobile de prévention et de dépistage des troubles du développement de l'enfant jusqu'à 4 ans.

7. Quelques projets de l'année :

Nous poursuivons l'activité vélo CE2/CM1/CM2 et la musique au cycle 1 et cycle 2 ;

Cette année, un cycle rugby a eu lieu avec les classes de CE2/CM1/CM2.

Les classes maternelles et les CP / CE1 ont participé aux Automnales de Sury-le-comtal.

Mme Gagnaire (CM1) expose aux parents son projet artistique : création d'un spectacle (avec la participation de professionnels du spectacle) qui sera au programme de la saison culturelle de Bonson et assurera la 1ère partie du spectacle de la compagnie artistique qui est en résidence à l'école, le 1 avril 2022.

Mme Devaux (CP) souhaiterait mettre en place des animations autour des jeux (de société, en bois) pour s'entraîner de manière ludique sur la concentration, la logique, le travail en groupe...

La situation sanitaire est une contrainte forte qui perturbe l'élaboration des projets des classes.

8. Financement des activités payantes :

En 2020/2021, les coopératives ont fonctionné sans financement des parents et du sou des écoles. Elles ont utilisé les reliquats des crédits 2019/2020.

Pour l'école élémentaire : 7257€ de dépenses (sorties, jeux, les projets de l'année) et pour l'école maternelle : 3075€ de dépenses.

Mme Rovira et Mme Chatelard gèrent les 2 coopératives scolaires.

Pour 2021/2022, Le Sou des Écoles a donné une contribution globale de 4080€ à l'école soit 10€ par élèves.

Mr Reymondon (président du Sou) propose à l'équipe enseignante que s'ils ont d'autres projets (sur l'année 2021/2022) de se rapprocher de lui pour un éventuel financement supplémentaire.

Une participation sera demandée aux parents en fonction des projets de fin d'année.

9. Questions des parents :

Questions pour l'école :

Q1 - La situation sanitaire liée à la Covid-19 s'est améliorée ces dernières semaines entraînant la suspension du port obligatoire du masque à l'école élémentaire pour les élèves. Malgré cela demandez-vous que les élèves "malades" (toux, éternuements, ...) portent un masque pour limiter la propagation des virus et maladies saisonniers ?

R1 - Le port du masque hors contexte Covid ne peut pas être demandé aux élèves mais peut être proposé aux enfants en cas de petites maladies saisonnières sur la base du volontariat.

Q2 - Le format de la rentrée échelonnée des PS de ce début d'année a été parfois vécu difficilement par les familles. En effet une "rupture" a été à déplorer pour certains enfants qui ont pu se rendre à l'école pour la première fois une journée, avant d'attendre trois jours d'école pour y retourner. Pourriez-vous présenter aux représentants élus des parents d'élèves les raisons qui ont conduit à ce choix, svp ?

R2 - L'enseignante de PS explique que cette rentrée échelonnée a lieu pour la 2ème année. Elle a été mise en place dans le cadre de la situation sanitaire actuelle. Elle permet aux parents (peu nombreux) de rester un moment dans la classe et aux personnels, de prendre du temps pour présenter les mesures d'hygiène (lavage des mains) aux enfants. L'enseignante constate qu'il y a moins de pleurs chez les enfants et elle les trouve plus sereins.

Q3 - Certains parents ont des enfants à récupérer en trois points différents lors des sorties de classes. En ce qui concerne les classes de maternelle situées côté restaurant scolaire, est-ce qu'il serait possible de rendre les enfants du côté de l'entrée principale ? Cela permettrait un gain de temps utile dans ces situations particulières.

R3 - Les familles concernées peuvent se rapprocher de l'enseignante qui propose d'emmener le plus grand de leur enfant dans la classe du plus petit (uniquement en maternelle, et pas dans la classe du plus grand qui serait en élémentaire).

Q4 - Les deux dernières rentrées scolaires n'ont pu se dérouler dans la cour avec élèves et parents en élémentaire, en raison de la pandémie. Cette année une seule entrée a été utilisée alors que l'année dernière deux points d'entrée l'avaient été. Il nous semble que le format à deux entrées avait permis une rentrée plus sereine, pour les élèves de CP notamment. Qu'en pensez-vous ?

R4 - Les avis des enseignants sont partagés, ils proposent de réfléchir à une bonne organisation pour la rentrée prochaine et d'en reparler lors du Conseil d'École du mois de juin.

Q5 - Ces derniers jours il a beaucoup été question du jeu "Squid Game" dans les médias. Selon vous est-ce que cette problématique concerne l'École Primaire Jules Verne de Bonson ?

R5 - Pour l'instant pas de soucis en ce qui concerne ce jeu. Néanmoins l'équipe enseignante reste vigilante à ce sujet.

Q6 - Est-ce que le fonctionnement de la cour en élémentaire, avec deux zones distinctes, va perdurer toute l'année ?

R6 - Oui certainement, avec la cour en 2 zones, les CP et CE1 sont moins « bousculés » par les plus grands

Questions pour la mairie :

Q1 - Est-ce que les enfants inscrits à l'étude, qui se rendront possiblement au périscolaire après celle-ci, sont comptabilisés dans les effectifs du périscolaire (afin de savoir si ces élèves entraînent plus rapidement l'atteinte du seuil maximal d'élèves qui peuvent être accueillis) ?

R1 - Le nombre d'enfants aux Études ne réduit pas la capacité d'accueil au périscolaire.

Q2 - Est-il possible de mettre le compte-rendu du conseil d'école du mois de juin 2021 sur le portail famille, svp ? D'une manière générale pourrions-nous acter que le CR des conseils d'école doit être diffusé le plus rapidement possible par voie d'affichage et sur le portail famille ?

R2 – En juin, il y a eu un oubli lié à un changement de personnel en charge de la mise en ligne. Depuis il est sur le portail famille.

Q3 - Le projet des vélos offerts aux élèves entrant en CE2 va t-il être reconduit ?

R3 - Oui ce projet sera reconduit. L'Opération Vélo est maintenue. Dès que ce sera possible, elle concernera les CE2 de cette année et ceux qui auraient dû en bénéficier depuis 2 ans, depuis l'année scolaire 2019-2020. A cause de la crise sanitaire, la matière première se fait rare. La commande de la Mairie chez Décathlon reste en attente ...

Q4 - Est-ce-que, cette année, le vélo-bus va être remis en place ?

R4 - Oui. Mr Gallet, adjoint au Maire, en charge des modes doux prévoit un retour des vélo-bus début 2022 en partenariat avec une animatrice du périscolaire.

Q5 - Lors des jours de pluie, les abords de l'école sont difficilement praticables notamment devant le portail et aussi aux alentours comme les trottoirs inondés (les gens sont obligés de marcher sur la route). Est-il possible de prévoir une amélioration ?

R5 - Des devis sont en cours pour une éventuelle amélioration.

Q6 - Ces derniers jours il a beaucoup été question du jeu "Squid Game" dans les médias. Selon vous est-ce que cette problématique concerne l'École Primaire Jules Verne de Bonson ?

R6 - Pour l'instant pas de soucis en ce qui concerne ce jeu. Néanmoins l'équipe d'animateurs reste vigilante à ce sujet.

École et Mairie :

Les parents d'élèves informent l'École et la Mairie de leur projet d'organiser au sein de l'école une Conférence des parents en mars-avril 2022. Ce devrait être la conférence prévue en mars 2020 sur le thème des relations parent-enfant et frère-sœur avec Claire Marsot (coach parental et familial).

Les parents d'élèves demandent l'autorisation d'utiliser les locaux de l'École, ce qui est accepté.

Les parents d'élèves et l'équipe enseignante trouvent intéressant le choix de l'école comme lieu de rencontre pour la Conférence.

La Mairie précise qu'elle peut également mettre à disposition des parents d'élèves la salle Barbara si une manifestation s'y prête. Les parents d'élèves l'en remercient.

10. Divers

- Information de la Mairie : Les boîtes solidaires de Noël du 15/11 au 4/12/21.

Cette action est organisée par le CCAS et le Centre de loisirs "La Grange aux loisirs".

Merci aux donateurs d'emballer leurs boîtes solidaires comme un cadeau et de les déposer à la Mairie ou à la Médiathèque de Bonson.

Ces boîtes seront offertes à des bénéficiaires de structures sociales locales, à Bonson et ses environs. Une belle initiative de solidarité et de générosité !

- Le Père Noël vert solidaire du Secours Populaire revient à l'école !

- Mr DRILLON, le DDEN, approuve l'installation du drapeau de la République dans la cour de l'école élémentaire. Lundi 15/11/21, il procédera à une visite de l'école.

- Vendredi 15/10/2021, les élèves de CM2 ont rendu hommage au professeur Samuel PATY en respectant une minute de silence. Ceci en présence de Mr le Maire Mr DEVILLE, Mme NOIRIE Conseillère déléguée aux affaires scolaires, Mr le Directeur du groupe scolaire Mr DUROUSSET, les professeurs Mr LAURENT et Mme BENADDI, Mr REYMONDON Président du Sou des Écoles et Mme PHALIPPON Présidente des parents d'élèves F.C.P.E. Le directeur s'excuse de ne pas avoir invité M.Drillon.

(CR rédigé à partir des notes des parents d'élèves approuvé par le directeur, la Mairie et les parents d'élèves élus)